



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4384

Vote du Budget Primitif 2019 budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2018/4384 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DE L'AUDITORIUM – ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES HALLES PAUL BOCUSE, ET ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **5 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2019 pour le budget principal (A), le budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon (C) le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (D), et les états spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport du Maire – Budget primitif 2019 » également annexé à cette délibération.

Vu les projets de budgets primitifs pour 2019 pour le budget principal de la Ville de Lyon, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2019 pour les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissements ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2019 vous sont présentés et commentés ;

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975 ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget ;

Vu les délibérations des 17 octobre 1996 et 13 décembre 1999, 17 décembre 2001, 17 décembre 2012, 20 décembre 2013 et le 17 décembre 2018 adoptant les durées d'étalement des subventions d'équipement et fonds de concours ainsi que les durées d'amortissement des biens renouvelables ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux du secteur public local, pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération N° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération N° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d'arrondissements, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l'année 2019 ;

Ouï les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l'article L2511-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'est réunie le 12 décembre 2018 ;

Ouï l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

## **DELIBERE**

1. D'adopter Les projets de budgets primitifs 2019 du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement.

A) Pour le budget principal

<b>Budget Principal</b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	836 880 132 €	836 880 132 €
Mouvements d'ordre:	77 736 007 €	77 736 007 €
<b>Total :</b>	<b>914 616 139 €</b>	<b>914 616 139 €</b>

B) Pour le budget annexe du Théâtre des Célestins

<b>Budget du Théâtre des Célestins</b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	8 927 145 €	8 927 145 €
Mouvements d'ordre:	230 600 €	230 600 €
<b>Total :</b>	<b>9 157 745 €</b>	<b>9 157 745 €</b>

C) Pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

<b>Budget de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon</b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	17 669 679 €	17 669 679 €
Mouvements d'ordre:	141 100 €	141 100 €
<b>Total :</b>	<b>17 810 779 €</b>	<b>17 810 779 €</b>

D) Pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

<b>Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse</b>		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	2 171 816 €	2 171 816 €
Mouvements d'ordre:	333 894 €	333 894 €
<b>Total :</b>	<b>2 505 710 €</b>	<b>2 505 710 €</b>

E) Pour les Etats spéciaux d'arrondissement

<b>Etats Spéciaux d'arrondissement</b>		
	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	370 712 €	370 712 €
2e arrondissement	291 665 €	291 665 €
3e arrondissement	830 240 €	830 240 €
4e arrondissement	516 463 €	516 463 €
5e arrondissement	577 998 €	577 998 €
6e arrondissement	447 782 €	447 782 €
7e arrondissement	689 431 €	689 431 €
8e arrondissement	821 691 €	821 691 €
9e arrondissement	487 633 €	4873 €

2. De maintenir à 1/3 la fraction de reversement pour l'année 2019 de la taxe sur les spectacles au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article 1566 du code général des impôts.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM